

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTEUNSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2022 sous le numéro de dépôt 15414

IN EXTENO CENTRE OUEST

Société par actions simplifiée au capital de 28 835 782 €
Siège social : CHOLET (49300) 8, rue Eugène Brémont
792 047 037 RCS ANGERS
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022
Extrait du PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de Directrice Générale de la Société en charge des ressources humaines :

Madame Adeline Vinet

Née le 10 mars 1983 à Cholet (49)

De nationalité française

Demeurant 26 rue des Erables La Verrie 85130 Chanverrie

à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée identique à celle du mandat du Président.

Conformément à la décision du Président, Mme Adeline Vinet dispose des pouvoirs pour, au nom et pour le compte de la société IN EXTENO CENTRE OUEST agir et signer tous actes ou pièces dans les domaines suivants :

- Animation de la politique en matière de Ressources Humaines et Formation définie par le Comité de Direction ;
- Représentation de la Société lors des réunions du Comité Social et Economique, signature de procès-verbaux de cet organe ;
- Suivi des différents projets Ressources Humaines et Formation et choix des prestataires externes nécessaires à la mise en place de ces projets ;
- Encadrement des collaborateurs en charge des Ressources Humaines et Formation
- Représentation de la Société lors des entretiens avec les salariés en lien avec une procédure disciplinaire ou une procédure de licenciement ou de rupture conventionnelle ;
- Déclarations sociales et instructions de paie
- Contrats d'assurance sociale et de prévoyance
- Contrats de travail du personnel

- Faire respecter la législation du travail, la Convention Collective, le Règlement Intérieur de l'entreprise, la réglementation en matière d'hygiène et sécurité et prendre à cet égard, toutes mesures utiles dans la cadre de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Madame Adeline Vinet remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde, et déclare accepter le mandat de Directrice Générale qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer la fonction de Directrice Générale.

Voix pour : 27 833 550 Voix contre : 0 Abstentions : 321 465

Cette résolution est adoptée

QUINZIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et de droit, et plus généralement toutes formalités nécessaires et consécutives des présentes.

Voix pour : 28 155 015 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée

Pour extract certifié conforme à l'original

Le Président

Jean-François TROUILLARD

